

## Éléments de réparation de structures d'aéronefs Profil ÉMAM 999.38

### Objectif du programme :

Le programme *Éléments de réparation de structures d'aéronefs* vise à rendre admissible à la licence S de Transports Canada, **après une expérience pertinente de 36 mois**, les personnes ayant réussi le DEP 5197 Montage de structures en aérospatiale.

### Durée du programme :

Il s'agit d'un programme de 563 h (reconnaissance de 366 h déjà réussies + 197 h de formation théorique à l'ÉNA)

### Condition d'admission :

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Montage de structures en aérospatiale (ÉMAM, programme 5197).

### Frais :

Les frais pour la formation s'élèvent à 2 100 \$.

### Contenu du programme :

828-224-00	Introduction à l'aéronautique	32 h
828-225-00	Documentation technique et réglementation	32 h
828-320-00	Évaluation des dommages structuraux	24 h
828-330-00	Structures non métalliques	37 h
828-340-00	Apprêts et peinture	8 h
828-360-00	Évaluation et contrôle de la corrosion	24 h
828-370-00	Pièces en composites	40 h

### Horaire:

Les cours seront les samedis du 2 novembre 2019

au 16 mai 2020

de 8 h à 17 h

### Congé

Pâques : 11 avril 2020

## Licence de technicien ou de technicienne d'entretien d'aéronefs (TEA)

Toute personne qui certifie l'état de navigabilité d'un aéronef doit être titulaire d'une licence appropriée à ses fonctions. À cette fin, Transports Canada émet des licences permettant au titulaire d'exercer les privilèges qui y sont attachés.

Les catégories de licence T.E.A. (Technicien / Technicienne d'entretien d'aéronefs) émise par Transports Canada sont les suivantes:

- Avions, hélicoptères : Catégorie « M »
- Avionique : Catégorie « E »
- **Structure : Catégorie « S »**

Selon le programme suivi, la formation reçue à l'École nationale d'aérotechnique est reconnue par Transports Canada pour les licences de catégorie «M», «E» et «S».

Le programme Éléments de réparation de structures d'aéronefs (999.38 et 999.40) permet aux étudiants qui ont suivi cette formation de répondre aux exigences d'une formation de base acceptable en structures (S) tel que décrit dans le Manuel de navigabilité chapitre 566.03(4)(b) du Règlement de l'aviation canadien.

Le programme 999.38 s'adresse plus spécifiquement aux étudiants ayant réussi le DEP en montage de structure aérospatiale offert à l'ÉMAM. Le programme 999.40 quant à lui s'adresse plus spécifiquement aux étudiants ayant réussi certains cours du DEC en Construction aéronautique offerts à l'ÉNA. Le candidat **doit cumuler 36 mois d'expérience de travail** dans son journal de bord (log book), ainsi que **réussir les examens de Transports Canada pour obtenir la licence S.**

Voici un tableau résumant les exigences de **Transports Canada** pour l'obtention de la licence S :

Qualification	Formation	Âge	Expérience	Connaissances pratiques	Examens
<b>Licence S</b>	550 h d'instruction théorique sur les structures d'aéronefs	<b>21 ans</b>	<b>36 mois</b>	Consignation des tâches de maintenance requises	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Structures</li> <li>* Pratiques courantes</li> <li>* Réglementation</li> </ul>

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous référer au site internet de Transports Canada à l'adresse Internet suivante :

<https://www.tc.gc.ca/fr/services/aviation/licences-technicien-entretien-aeronefs/obtention-licence.html>

Vous pouvez également communiquer avec le bureau régional de Transports Canada au numéro suivant : 514 633-3319

Pour toutes informations supplémentaires sur le programme : *Éléments de réparation de structures d'aéronefs 999.38*, vous pouvez nous téléphoner au : 450-678-3561, poste 4574 ou par courriel à l'adresse suivante : [entreprises@cegepmontpetit.ca](mailto:entreprises@cegepmontpetit.ca)